MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
C. C. P. 723-61 . MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

N° 29
Première édition régionale n° 11
Quatrième édition régionale n° 4

20 Juin 1955

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE

Zones I - II - III - IV

Renouveler, avant le 25 juin, la protection des fruits à l'aide d'un insecticide (respecter les conditions légales d'emploi).

TAVELURE

Zones I - II - III - IV

Par suite des pluies orageuses il est nécessaire, dans certains vergers, d'effectuer une nouvelle pulvérisation de captane ou de zinèbe. Ce traitement peut être associé au traitement dirigé contre le carpocapse.

INFORMATION

TORDEUSE DU PECHER

Zones I - II (A et B) - IV

Traiter les arbres dont les fruits seront récoltés entre le 10 et le 15 juillet.

Ce parasite qui a été observé fréquemment au cours des années précédentes dans les cultures du Roussillon, de l'Aude et du Bitterois, semble cette année n'avoir qu'une activité réduite.

La Tordeuse ressemble au carpocapse, mais elle en diffère par son comportement ainsi que par certains caractères morphologiques.

Les traitements destinés à prévenir la pénétration des chenilles sont basés sur l'époque probable de maturité des fruits.

Il faut traiter très minutieusement les arbres (poirier, pêcher, quelquefois pommier). Les fruits doivent être recouverts d'insecticide. Pour cela, mouiller abondamment l'arbre tout entier à l'aide d'un appareil à haute pression.

Pour chaque variété 3 traitements successifs de 10 jours en 10 jours sont nécessaires. (La Station d'Avertissements Agricoles n'indiquera que le premier).

Les produits les plus efficaces sont :

- Produits contenant 50% de D.D.T. (dose nécessaire pour avoir 200 grs de matière active à l'hectolitre + 200 grs d'huile blanche).

- Emulsion de D.D.T. (I20 grs de matière active par hectolitre).

P101

En cas de résultats insuffisants, nous écrire.

Nos abonnés du Gard qui constateraient des dégâts apparemment dus à la tordeuse voudront bien nous en faire part.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des A.Agrisoles,
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon. 16 rue de la Républi-